

Image not found or type unknown



Le remboursement d'un crédit par prélèvement c'est obligatoire ?

Par **remi81**, le **25/07/2009** à **13:17**

Bonjour,

Je voudrai simplement savoir si un organisme de crédit, quel qu'il soit, est en mesure de m'imposer un mode de remboursement de façon légale, en l'occurrence le prélèvement automatique, ou ai-je le droit de payer mes mensualité autrement (chèque, virement ...) à condition bien sur d'être à jour dans mes remboursements.

Moi je pense qu'il n'ont pas le droit mais je n'en suis pas sûr.

Merci d'avance de vos réponse